

Le VINGT-DEUX juillet de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

La séance est ouverte à 20h35

Madame le Maire procède à l'appel nominal et demande aux membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents: Véronique HAITCE, Maire,

Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA,

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir : Corinne LACOSTE à Marie-Laure BOUCHERET, Nathalie MONTADAT à Véronique HAITCE

Empêchés d'assister à la séance et sans donner pouvoir : Jean-Jacques ALMERO, Mathilde PEYREGA, Pierre ROGNANT, Sandrine VANCOPPENOLLE

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024
- Délibération relative à la modification des statuts du Sicoval
- Délibération Convention de servitude légale SDEGH/Commune renforcement du réseau basse tension issu du P11 « les hauts de Goyrans »
- Délibération pour la tarification du temps périscolaire géré par l'ALAE
- Délibération pour la tarification sociale du temps périscolaire géré par l'ALAE
- Augmentation des tarifs de la cantine à compter du 1er septembre 2024
- · Tarification sociale pour la cantine
- Délibération pour le recrutement de contractuels dans le cadre d'un accroissement d'activité
- Demande de subvention pour le Tiers-lieu
- Questions diverses

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Anne-Claire CAMAIN est désignée secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

VOTE: approuvé à l'unanimité



Point 3 : Délibération relative à la modification des statuts du Sicoval

Le conseil communautaire du SICOVAL a modifié ses statuts, qui doivent être entérinés dans les 3 mois par les communes de la communauté d'agglomération. Cette nouvelle compétence les itinéraires de promenade et réseaux de randonnée et porte sur la réalisation des études, l'aménagement et le financement (signalisation, gestion, modification des plans des chemins).

Denis VAILLANT indique que les révisions et modifications des plans se réalisent en coordination avec les responsables de la réserve naturelle lorsqu'elles sont sur son périmètre. Véronique HAITCE précise que Goyrans peut également faire appel à eux pour valoriser les sentiers qui ne dépendent pas de la compétence du SICOVAL.

VOTE: approuvé à l'unanimité.

Point 4 : Délibération – Convention de servitude légale SDEHG/Commune – Renforcement du réseau basse tension issu du P11 « les hauts de Goyrans »

Dans le cadre de la rénovation de ses réseaux, le SDEHG a besoin de procéder au déplacement d'un poste électrique actuellement situé chemin de la Carrerrasse, 20 mètres plus loin, à l'entrée de l'Orée des Coteaux. Une tranchée sera réalisée, ainsi qu'un enfouissement, ce qui génèrera une servitude sur la voie publique. L'administrée dont le terrain jouxte la nouvelle implantation a été prévenue.

Eric GEORGET demande si cette nouvelle implantation aura un impact sur le voisinage. Denis VAILLANT lui répond que l'impact sera faible car le poste n'est pas particulièrement encombrant.

Hubert MARTY interroge Denis VAILLANT sur l'état d'avancement du projet d'enfouissement des poteaux moyenne tension chemin du Rivals (sans lien avec cette opération). Denis VAILLANT lui indique que le schéma final n'a pas encore été communiqué à la Mairie.

Pour revenir à ce projet, Laurent ZANDONA indique que le poste actuel est encastré et donc peu visible, il demande si le nouveau poste se verra. Denis VAILLANT lui indique qu'effectivement, ce poste sera visible, tout comme celui qu'il y a par exemple devant l'école élémentaire de Goyrans. Il y en a 12 sur le territoire de la commune de Goyrans.

Domingo MUJICA demande la raison de l'opération. Denis VAILLANT lui indique qu'il s'agit d'un travail de renforcement. Eric GEORGET indique que ce qui compte réellement est le travail sur les réseaux, la partie non visible, le poste n'étant que la partie émergée de l'iceberg. Véronique HAITCE indique qu'une réflexion pourra être menée sur une végétalisation autour du poste afin d'éviter l'emprise visuelle.

VOTE : approuvé à la majorité des voix (un vote contre de Laurent ZANDONA).

Point 5 : Délibération pour la tarification du temps périscolaire géré par l'ALAE

Dans le cadre de la mise en place d'un ALAE à la prochaine rentrée, Véronique HAITCE a déjà fait passer les tarifs prévisionnels qui demeurent inchangés. Il est donc proposé d'adopter les tarifs selon l'usage de l'ALAE (présence à la journée ou le midi seulement) avec une dégressivité selon le quotient familial (de 20 à 40 euros au maximum pour une inscription matin-midi et soir, et de 13,50 à 27 euros pour le tarif midi uniquement (pas de présence de l'enfant sur les temps périscolaires du matin et du soir.



Le prestataire sera rémunéré sur la base de la tarification appliquée aux familles, complétée par le financement de la CAF et de la commune (environ 20 000 euros selon le plan de financement prévisionnel).

Domingo MUJICA demande si les tarifs évoqués seront pavés de manière mensuelle par les familles : Véronique HAITCE répond qu'il s'agit effectivement de tarifs mensuels. Pour Laurent ZANDONA, cette tarification traduit une augmentation significative des tarifs payés actuellement par les familles. Véronique HAITCE qui répond que la comparaison ne peut se faire entre une prestation de garderie et un ALAE mais entre les tarifs ALAE, et cette grille est bien moins chère que celle appliquée par certaines communes voisines. Anne-Claire CAMAIN ajoute que le tarif de la garderie à Goyrans était particulièrement bas et qu'il n'a pas été révisé depuis de nombreuses années et n'a donc pas notamment suivi l'augmentation des charges de personnel. Domingo MUJICA souligne qu'il est intéressant de remarquer que les tarifs pratiqués à Goyrans sont dans la fourchette basse des prix habituellement pratiqués par les ALAE. Laurent ZANDONA souligne que les parents n'ont pas demandé ce changement. Véronique HAITCE rappelle que la mise en place d'un ALAE était inéluctable, comme en témoignent les préconisations adressées en ce sens dans le cadre du PEDT ou les conclusions de l'inspection réalisée cette année par le Ministère de l'Education Nationale à Aureville et Clermont le Fort. La réunion publique n'a pas attiré beaucoup de parents mais les élus s'engagent à faire un bilan au terme de la première année. Un directeur a été nommé, et le LEC proposera une réunion aux parents d'élèves fin août. Il participera également à la réunion de rentrée avec l'accord des enseignantes (explication des activités et de leur projet, travail mené en lien avec le projet pédagogique de l'école).

VOTE : approuvé à la majorité des voix (une abstention de Laurent ZANDONA).

Point 6 : Délibération pour la tarification sociale du temps périscolaire géré par l'ALAE

Véronique HAITCE indique que la grille a été établie selon les exigences de la CAF qui demande que 5 tranches soient définies selon le quotient familial.

VOTE: approuvé à l'unanimité.

Point 7: Augmentation des tarifs de la cantine à compter du 1er septembre 2024

Pour rappel, depuis la dissolution du SIVURS, le SICOVAL a repris la compétence pour les communes qui ont souhaité adhérer : le service commun de restauration du SICOVAL va appliquer à compter de la rentrée de septembre une augmentation de ses tarifs.

Anne-Claire CAMAIN précise que le service concerne la préparation et la livraison des repas préparés. La tarification appliquée est calculée au regard des dépenses (denrées, salaires du personnel) calculées au plus juste et à prix coutant (pas de bénéfice généré).

Véronique HAITCE indique que la commune de Goyrans s'en tient à appliquer le tarif proposé par le service commun de restauration du SICOVAL, sans surfacturation.

Laurent ZANDONA demande si la facture est adressée à la Mairie. Véronique HAITCE lui répond que le service commun de restauration facture effectivement à la mairie qui refacture aux parents.

VOTE : approuvé à l'unanimité.



Point 8: Tarification sociale pour la cantine

Véronique HAITCE a souhaité proposer au conseil municipal d'examiner l'opportunité d'instaurer une tarification sociale pour la cantine, qui n'est actuellement pas prévue : Clermont-le-Fort et Aureville ont par exemple délibéré en ce sens il y a des années.

Laurent ZANDONA souligne qu'en instaurant un tarif social, la Mairie devra prendre à sa charge la différence : pourquoi pas le CCAS ? Denis VAILLANT indique que si une famille a besoin d'aide pour faire face à ses factures de cantine, on peut effectivement faire appel au CCAS où les problématiques sont traitées au cas par cas.

VOTE: contre à l'unanimité

Point 9 : Délibération pour le recrutement de contractuels dans le cadre d'un accroissement d'activité

Cette délibération n'avait pas été prise en début d'année et a fait défaut dernièrement : chaque contrat doit pouvoir la viser.

Laurent ZANDONA demande si cette délibération a une durée limitée dans le temps. Véronique HAITCE lui répond qu'il s'agit d'une délibération de principe à renouveler chaque année. Elle permet à la mairie de passer un contrat à durée déterminée pour recruter une personne sur une mission bien définie, en cas de surcroît de travail.

VOTE: approuvé à l'unanimité.

Point 10 : Demande de subvention pour le Tiers-lieu

Denis VAILLANT rappelle le contexte de cette demande de subvention. Lors de la réunion publique, organisée autour de quatre ateliers, la question du fonctionnement avait été débattue et une équipe de 9 bénévoles s'était spontanément constituée : une association aurait à sa charge le fonctionnement du tiers lieu, complété par une personne dédiée, salariée, chargée du suivi administratif et comptable (gestion et facturation). Elle assurerait également une partie des permanences.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne finance ce type de contrat à hauteur d'un montant maximum de 15 000 euros par an pendant 3 ans, ce qui correspond à un mi-temps. La CAF est également mobilisable (espace vie sociale), et le dispositif mis en place par l'Etat (VTA) correspondant à un contrat de 12 à 18 mois d'un jeune disposant d'un BAC+3 devait être sollicité pour aider à la rémunération de la personne embauchée par la commune (contractuel).

La fiche de poste a été rédigée et déposée sur la plateforme dédiée mais le dispositif a été suspendu jusqu'à la fin de l'année faute de crédits. La reconduction du VTA est attendue en janvier 2025 mais reste incertaine. Véronique HAITCE a déjà sollicité le député de la circonscription pour le sensibiliser sur son importante pour les petites communes qui ont peu de moyens.

Le Parcours Emploi Compétence (PEC) est également une piste explorée, via le SICOVAL pour trouver des candidats éventuels.

Julie COLLANGE demande si la personne sera recrutée sera également en charge de la gestion de la buvette. Denis VAILLANT lui répond qu'elle assurera à minima la gestion administrative et comptable avec une présence en journée la semaine, un relai étant assuré le week-end par les



bénévoles. Véronique HAITCE indique que tout reste encore à définir, mais qu'il est certain qu'il faut trouver un emploi aidé et soumet au vote une demande de subvention maximale de 15 000 euros.

VOTE: approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Distribution des informations municipales : Domingo MUJICA indique que la mobilisation des élus génère des déplacements, de la pollution (impression de papier, usage de leur véhicule personnel) et souhaite demander si la mission ne pourrait pas être confiée aux services postaux. Dénis VAILLANT lui répond que le service sera payant. Eric GEORGET considère que cela mérite d'être examiné. Domingo MUJICA indique que la Poste est équipée de voitures électriques, ce qui est plus respectueux de l'environnement. Laurent ZANDONA ajoute que l'impression est également génératrice de pollution. Denis VAILLANT rappelle que la distribution des informations municipales dans les boîtes aux lettres permet de toucher tous les Goyranais sans exclure ceux qui n'ont pas accès à l'outil numérique. Véronique HAITCE ajoute qu'elle considère que ce format a sa place dans la communication auprès des Goyranais et qu'elle ne souhaite pas y mettre un terme. Domingo MUJICA se propose de demander les tarifs qui seraient appliqués par la Poste pour prendre à sa charge cette distribution (environ 400 exemplaires). Laurent ZANDONA indique que la Poste pourrait aussi de charger de l'impression. Véronique HAITCE lui indique que la commune s'acquitte déjà d'un forfait pour impression qu'elle n'atteint pas. Eric GEORGET demande comment procèdent les autres communes : Véronique HAITCE qui indique que les communes de notre taille (et avec nos moyens) font comme nous et confient cette tâche aux élus qui se répartissent les secteurs.

Installation d'un miroir entre l'intersection des chemins du Rivals et du Belvédère : Hubert MARTY souhaiterait que la mairie puisse équiper ce croisement d'un miroir. Denis VAILLANT lui rappelle qu'installer un miroir sur une voie de circulation est interdit et qu'il ne peut être prévu que si un STOP est matérialisé. Il propose une visite sur place. Domigo MUJICA lui répond qu'un STOP pourrait être prévu. En complément de cette question, Domingo MUJICA demande s'il est possible d'inscrire une limitation de vitesse sur le chemin du Rivals : en tant que particulier, cela ne lui est pas permis. Véronique HAITCE lui rappelle que le groupe sécurité routière travaille sur la question du marquage au sol des limitations de vitesse dans le village.

Réorganisation du secrétariat de la Mairie de Goyrans : Véronique HAITCE souhaite évoquer en conseil le travail de réorganisation induit par le départ de la secrétaire de mairie en juin dernier. Actuellement, l'urgence est au paiement des factures et à l'encaissement des titres qui ont pris du retard et se sont accumulés, même avant le départ de Mme NORMANT. Un agent de la commune de Montbrun a été missionné par convention pour 3h par semaines (les vendredis matin), mais c'est largement insuffisant. Le recrutement est complexe (absence de vivier, métier en tension). Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Garonne a été missionné pour nous accompagner dans la redéfinition des missions des agents déjà en poste et la redéfinition de la poste de poste. Une partie des élus a été entendue (Véronique HAITCE, Denis VAILLANT, Anne-Claire CAMAIN et Nathalie MONTADAT), ainsi que Sandrine SANTAGA et Céline ARMENGAUD qui prend la responsabilité hiérarchique de la Mairie, des agents des écoles et des services techniques.

Laurent ZANDONA demande si une intervention est actuellement organisée par le SDEGH sur la commune car des fils ont été sectionnés sur certains poteaux du chemin des crêtes, notamment au niveau du premier dos d'âne en venant de Lacroix-Falgarde. Denis VAILLANT lui répond que ce n'est pas le cas et qu'une vérification est nécessaire, il pourrait s'agir d'un acte de vandalisme. Un signalement sera fait au SDEHG dès demain.



Levée de séance à 21h57.

Fait à Goyrans, le 22 juillet 2024

Anne-Claire CAMAIN

Secrétaire de séance

Véronique HAITCE

Maire de Goyrans



FEUILLET DE CLOTURE :

FEUILLET DE CLOTURE :	
ALMERO Jean-Jacques	ABSENT
BOUCHERET Marie-Laure	
CAMAIN Anne-Claire	
COLLANGE Julie	
GEORGET Eric	
HAITCE Véronique	
LACOSTE Corinne	Pouvoir à Marie-Laure BOUCHERET
MARTY Hubert	
MONTADAT Nathalie	Pouvoir à Véronique HAÏTCE
MUJICA ROJAS Domingo	
PEYREGA Mathilde	ABSENTE
ROGNANT Pierre	ABSENT
VAILLANT Denis	
VANCOPPENOLLE Sandrine	ABSENTE
ZANDONA Laurent	